



# 2016

**Rapport annuel**

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté RPC

# Table des matières

---

## Rapport annuel

Éditorial	3
Rétrospective de l'exercice 2016	4
Entretien: Hans Martin Tschudi, vice-président du Conseil de la fondation RPC	6
Demande, production et rémunérations	10
Rétribution unique	12
Financement des frais supplémentaires	12
Numérisation du traitement des programmes de subvention	13

---

## Rapport financier

Rapport de situation	18
Compte d'exploitation	22
Bilan	23
Tableau des flux de trésorerie	24
Tableau des variations du capital	25
Annexe	26
Rapport de l'organe de révision	32
Glossaire	34
Mentions légales	35

La rétribution à prix coûtant du courant injecté existe depuis 2009 en Suisse. Depuis, comme nous vous en avons informé régulièrement dans le cadre du rapport de la fondation RPC, la rétribution à prix coûtant du courant injecté s'est bien établie et a fortement évolué. Avec la Stratégie énergétique 2050, des nouveautés de grande portée sont en vue. Et pourtant, il convient non seulement de se tourner vers l'avenir, mais également de revenir sur le passé au bout de huit ans de RPC.

Dès le début, la demande de subventions a été très importante et a fait encore un bond en 2011 après l'accident nucléaire à Fukushima, notamment en ce qui concerne l'énergie photovoltaïque. En effet, plus de 35 000 exploitants bénéficient d'une subvention sous forme de RPC, de financement des frais supplémentaires ou de rétribution unique (de manière unique ou récurrente en fonction du programme de subvention). Plus de 36 000 projets sont sur liste d'attente.

Après quelques années d'expérience, on constate aujourd'hui que les subventions prévues à l'origine et les instruments de traitement de la subvention ne répondent plus à la demande actuelle. Par ailleurs, la complexité a augmenté sans cesse, comme la réglementation est devenue de plus en plus précise, si bien que le concept initial simple de la RPC avec «certaines installations de référence» ne porte plus vraiment ses fruits. La liste d'attente reste longue.

Nous attendons avec impatience les effets de la Stratégie énergétique 2050. Pour nous, cela implique quelques défis que nous devons relever lors de la réalisation des programmes de subvention. Nous les surmonterons grâce à un perfectionnement ciblé: un investissement pour l'avenir est par exemple la numérisation et le développement de processus faciles d'utilisation pour le client, de la demande de subvention au versement.

Nous nous réjouissons des prochaines étapes de développement pour lesquelles nous avons besoin de la confiance et du soutien actif et précieux de nos partenaires et collaborateurs, et nous saisissons cette occasion pour les remercier vivement.

Avec nos salutations les meilleures



Adrian Bult  
Président du Conseil de fondation



René Burkhard  
Directeur

---

«Ceux qui ne peuvent  
se souvenir de  
leur passé sont  
condamnés à le  
répéter.»

George Santayana, philosophe et écrivain  
espagnol, 1863 – 1952

## Rétrospective de l'exercice 2016

En résumé, l'année 2016 peut être qualifiée d'année transitoire. Suite aux nombres d'annonces record en 2014 et 2015, les fonds maximum disponibles de la RPC ont été presque complètement engagés. Nous avons donc délivré nettement moins de décisions positives en 2016 que les années précédentes. De même, le nombre d'annonces reçues était pour la première fois en baisse en 2016. Seule la somme de subvention disponible pour la rétribution unique de l'énergie photovoltaïque est restée inchangée par rapport à l'année précédente.

En 2016, nous avons reçu 12 141 nouvelles annonces. Le nombre est certes inférieur à celui de l'exercice précédent, de précisément 1517 ou 11 pourcents, mais dans le contexte des subventions pratiquement épuisées pour la RPC, cette demande est encore très élevée et est visiblement un des effets positifs de la rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques.

En 2016, 1139 autres installations photovoltaïques ont obtenu une décision positive pour la RPC – et ce après un long temps d'attente de cinq ans environ. Les plus anciennes annonces figurant sur la liste d'attente datent de 2011.

Pour les autres technologies subventionnées (énergies éolienne et hydraulique ainsi que biomasse), seules quelques installations ont été intégrées dans la RPC en 2016. Il s'agissait d'installations «sautées de place», c'est-à-dire des installations déjà réalisées ou prêtes à être construites qui ont pu gagner des places sur la liste d'attente en raison de l'avancement du projet. 1 121 installations ayant reçu une décision positive pour la RPC ont été mises en service en 2016: au total, 12 411 installations subventionnées par la RPC produisent déjà du courant renouvelable. En 2016, leur production atteignait le chiffre réjouissant de 2 633 GWh, ce qui équivaut à 4,6 pourcents de la consommation finale nationale.

### **La rétribution unique est la recette du succès**

La rétribution unique a été lancée en 2014. C'est en 2015 qu'elle a connu une forte croissance. Cette tendance s'est également poursuivie en 2016. Grâce aux fonds libérés par l'Office fédéral de l'énergie à hauteur de 100 millions de francs, 10 621 installations ont pu être subventionnées, soit plus qu'en 2015 (10 287 installations). La raison principale est la suivante: les taux de rétribution ont été abaissés étant donné que les installations photovoltaïques sont de plus en plus économiques. La rétribution unique, associée à la consommation propre et la commercialisation propre de la plus-value écologique (garanties d'origine), constitue donc une recette du succès.

C'est également pourquoi le Conseil fédéral étend la rétribution unique aux installations photovoltaïques de toutes tailles dans la nouvelle Ordonnance sur l'énergie. À partir de 2018, cela devrait encore faire diminuer davantage la liste d'attente sur laquelle figurent encore plus de 35 000 installations photovoltaïques. Nous devons toutefois encore relever un grand défi de communication dans le cadre de la nouvelle loi, qui entrera en vigueur à compter de début 2018: plus de 15 000 installations photovoltaïques figurant sur la liste d'attente ont déjà été installées et mises en service au préalable, donc sans décision positive pour la RPC. Même si de nombreux investisseurs sont heureux de recevoir une subvention après autant de temps d'attente – la plupart s'attendaient toutefois à la RPC, mais ne bénéficieront désormais que d'une rétribution unique selon la nouvelle loi.

### Énergie éolienne, hydraulique et biomasse dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050

Les 280 installations biomasse et 534 centrales hydroélectriques dans la RPC ont produit la plus grande part du courant RPC en 2016. 34 éoliennes complètent les installations RPC. Selon l'état actuel des connaissances, la nouvelle loi qui entrera en vigueur en janvier 2018 prévoit toujours une base solide pour l'ensemble de ces installations. À l'avenir, toutes les grandes installations devront commercialiser elles-mêmes leur courant, et assumeront donc désormais le risque lié aux faibles prix de marché, mais auront d'autre part également l'opportunité de profiter des prix de marché accrus dès lors que l'injection du courant peut être réalisée dans des conditions intéressantes. La situation est différente pour les projets sur la liste d'attente: de tels projets sont évalués selon la nouvelle loi, et ne sont donc pas protégés contre les modifications. Certaines technologies et catégories de production sont en principe exclues par la nouvelle Loi sur l'énergie alors qu'elles pouvaient être encore subventionnées conformément à la loi actuelle. En conséquence, cela pourrait signifier que les projets concernés ne seront pas admis pour le système de rétribution du courant injecté, même s'ils sont prêts à être construits, voire même déjà réalisés.

### Adaptation des processus internes pour l'avenir

Depuis l'introduction de la RPC, Swissgrid a reçu près de 82 000 annonces pour toutes les technologies. Selon la nouvelle Loi sur l'énergie, 11 400 GWh devraient provenir de la production d'énergie renouvelable d'ici 2035. Une grande partie devrait être fournie par l'énergie photovoltaïque qui, jusqu'à cette date, sera également entièrement subventionnée par des rétributions uniques.

À l'avenir, nous attendons donc un nombre d'annonces nettement plus élevé. Le traitement des annonces engendre un travail supplémentaire considérable auquel nous devons nous préparer en conséquence. Les systèmes informatiques et processus d'annonce doivent être modernisés, car jusqu'à aujourd'hui, ces demandes et tous les processus liés sont réalisés majoritairement par écrit sur papier. En 2016, nous avons lancé le projet Transformation numérique dont l'objectif consiste à numériser l'ensemble de l'archivage papier et à automatiser la correspondance entre les requérants et Swissgrid. Les requérants sont guidés de manière ciblée et sûre à travers le processus d'annonce, les documents sont saisis sous forme électronique et la facilité d'utilisation est accrue. En 2017, des processus seront regroupés chez Swissgrid: par exemple, Swissgrid paie désormais les rétributions directement aux producteurs, les processus sont donc plus cohérents et plus efficaces. Dans un second temps, le système de garanties d'origine suisse géré par Swissgrid sera entièrement rénové. Depuis 2006, ce système sert de base de données centrale sur laquelle reposent l'ensemble des activités: garanties d'origine, RPC, rétributions uniques et financement des frais supplémentaires. Toutes les données de production et les données des installations sont saisies dans ce système, et il s'agit également du système de décompte pour les programmes de subvention. En termes techniques, ce système se trouve désormais en fin de vie et ne peut plus évoluer conformément aux exigences, c'est la raison pour laquelle il convient de le remplacer. Nous serons préparés de manière optimale aux exigences futures grâce aux processus numérisés et au nouveau système informatique.

## «Sur la bonne voie vers le bon objectif»

Depuis sa fondation en 2009, la RPC a été dépassée par son propre succès. Le vice-président du Conseil de la fondation, Hans Martin Tschudi, parle des débuts turbulents de la RPC, de la nécessité urgente de cette subvention et de ce qui attend la RPC avec la Stratégie énergétique 2050.

### **Monsieur Tschudi, vous êtes vice-président du Conseil de la fondation depuis le lancement de la RPC en 2009. Quels étaient les objectifs à son lancement?**

La création de la fondation RPC a été une nouvelle histoire passionnante. La rétribution à prix coûtant du courant injecté était prescrite par la Loi sur l'énergie. Notre mission consistait à recevoir les fonds issus du supplément énergétique et à les gérer. La RPC avait pour but d'inciter à investir dans les énergies renouvelables. Notre objectif était de mettre en place, de lancer et de créer un bon véhicule pour mener à bien cette mission. C'est pourquoi nous avons opté pour une fondation étant donné qu'il s'agit de l'élément le plus stable que nous connaissons dans notre législation.

### **Qu'est-ce qui vous a motivé pour accepter ce mandat?**

Les énergies renouvelables sont un thème important pour moi parce qu'il concerne les générations à venir. J'ai voulu apporter ma pierre à l'édifice grâce à mon expérience politique et juridique. L'idée de base était que le Conseil de la fondation dispose de savoir-faire dans les domaines de la technique, des finances, du droit et de la politique. De la création jusqu'en 2011, le président du Conseil de la fondation était Peter Grüschow. Il était président du Conseil d'administration de Swissgrid, auparavant CEO de Siemens Suisse et disposait du savoir technique. Gottfried Weber était président de la Direction de la Banque cantonale de Schwytz et en qualité de juriste, je disposais d'une longue expérience dans la politique, également en qualité de conseil d'État du canton de Bâle-Ville. Comme nous nous connaissons d'un cours en commun, la collaboration était agréable et basée sur la confiance.

### **La rétribution à prix coûtant du courant injecté a été dès le début dépassée par la demande. Pourquoi?**

Lors de la conception de la RPC, on est parti du principe que seulement quelques milliers d'annonces allaient être déposées au total. Dès le premier jour quasiment, le courrier a été livré par camion. Ces quantités ont surpris tout le monde. Début février 2009, l'Office fédéral de l'énergie a déjà dû ordonner un gel des subventions. Aujourd'hui, nous comptons plus de 10 000 annonces par an. À l'époque, personne n'avait présagé ce que la RPC a déclenché. Nous sommes devenus un commerce de masse.

### **Si vous pensez aux huit dernières années, quels sont les événements marquants pour vous?**

Je ne pense pas à des événements précis. Je dirais plutôt que le développement en soi était unique et marquant. En huit ans, la petite entreprise comptant à l'origine trois ou quatre employés est devenue une entreprise employant 60 collaborateurs. Cette croissance a également impliqué la professionnalisation au niveau de l'entreprise, et la RPC a dû s'adapter sans cesse aux changements des processus politiques.

Photos: Hannes Heinzer



La micro-entreprise est devenue une entreprise employant 60 collaborateurs: Ce développement est unique, déclare Hans Martin Tschudi, vice-président du Conseil de fondation de la RPC.

### **Le rôle du Conseil de la fondation a-t-il également changé?**

Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil de la fondation surveille la direction de cette entreprise qui a atteint la taille d'une PME. Nous analysons les risques, stratégies et scénarios de liquidités afin d'éviter des difficultés financières. L'observation de l'évolution des taux d'intérêt et les entretiens avec les banques en font notamment partie. Ces tâches avaient un rôle moins important à l'origine, mais se sont développées au fur et à mesure de la croissance de l'organisation. Et n'oublions pas que tout cela était un territoire inconnu pour nous, tout comme la RPC était un nouvel instrument de la politique énergétique. C'est pourquoi nous avons également eu du mal à trouver les collaborateurs appropriés sur le marché du travail. Nous avons dû former nos spécialistes en interne.

### **Le grand changement a eu lieu en 2011, l'année de la catastrophe nucléaire à Fukushima, puis en 2012 avec la décision en faveur de la Stratégie énergétique 2050. Comment se sont répercutés ces développements sur la RPC?**

Suite à Fukushima, la demande s'est vite envolée. L'engagement du Conseil fédéral en faveur de la sortie du nucléaire a une fois de plus eu un effet accélérateur. Avant Fukushima, nous comptions près de 200 annonces par mois, après Fukushima plus de 1 000. Le débat énergétique s'est révélé un processus permanent de prise de conscience pour la population. La fondation RPC est à ce moment devenue une institution de soutien, un facteur stabilisateur et avant tout un administrateur pour le thème important des énergies renouvelables, professionnelle et discrète. Au fil des années, nous avons sans aucun doute apporté notre contribution. Aujourd'hui, les installations RPC contribuent déjà en apportant 4,6 pourcents de la consommation finale. Nous sommes donc sur la bonne voie vers le bon objectif.

---

Un facteur stabilisateur dans le débat énergétique et administrateur pour les énergies renouvelables: Hans Martin Tschudi considère la fondation RPC comme une institution de soutien qui a apporté sa contribution au fil des années.



**La rétribution du courant injecté est financée par le prix du marché et le supplément réseau sur la consommation d'électricité. Cela signifie que mis à part les gros consommateurs, chaque consommateur d'électricité privé et professionnel en Suisse – donc le grand public – soutient la RPC.**

Au début, la population était avant tout payeur de la RPC. Grâce aux milliers d'installations photovoltaïques posées sur les toits de maisons individuelles, leurs propriétaires sont également devenus des producteurs qui peuvent tirer profit de la RPC. Tout comme les agriculteurs qui peuvent utiliser la biomasse issue de l'agriculture pour produire de l'électricité. Cela a également conduit à un changement de la perception et de l'évaluation de la RPC. J'ai moi-même visité des installations et discuté avec les exploitants: ils étaient enthousiasmés par leurs projets.

**Depuis la création, le prix du marché est constamment à la baisse.**

La RPC est donc encore absolument nécessaire. À défaut, personne n'investirait dans les énergies renouvelables; le produit issu de la vente d'électricité serait trop faible. Les critiques disent que la RPC en tant que subvention altère le marché. Pourtant, sans la sécurité financière assurée par la RPC, pratiquement personne n'investirait par exemple dans les installations au biogaz. La poursuite de la subvention est donc également prévue dans le cadre de la nouvelle Stratégie énergétique 2050, toutefois avec une limitation dans le temps.

### **La RPC a toujours fortement dépendu de processus politiques.**

C'est pour ces raisons que la politique a également commencé à se pencher davantage sur les énergies renouvelables. Au début, elles suscitaient un faible intérêt, aujourd'hui la politique manifeste un grand intérêt. Nous devons toujours à juste titre expliquer exactement ce que nous faisons aux politiciens et à l'Office fédéral de l'énergie en qualité d'autorité de surveillance. La relation avec l'Office fédéral compétent a également évolué au fil des années. Nous sommes devenus un interlocuteur compétent et chacun connaît son rôle. Aujourd'hui, les relations sont excellentes.

### **La Stratégie énergétique 2050 engendre d'autres modifications dans les programmes de subventions. Qu'est-ce que cela signifie pour la fondation RPC?**

Le supplément réseau passe de 1.5 à 2.3 centimes. Cela signifie que le gâteau devient un peu plus grand, mais qu'en revanche les grandes centrales hydroélectriques existantes, par exemple, seront désormais également subventionnées. Le plus grand changement sera l'extension des rétributions uniques à l'énergie photovoltaïque. Début 2018, la fondation transférera les fonds qu'elle gère dans un fonds spécial de la Confédération. Les collaborateurs seront transférés dans une filiale indépendante de Swissgrid. La nouvelle Loi sur l'énergie prévoit par ailleurs d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à plus de 11 TWh d'ici 2035, ce qui équivaut pratiquement au double des objectifs actuels. Dans le cadre de la nouvelle loi, les collaborateurs devront donc une nouvelle fois passer à la vitesse supérieure. Je suis convaincu que notre personnel RPC est parfaitement préparé et qu'il réalisera également à l'avenir un très bon travail dans l'intérêt d'une politique énergétique moderne.

---

### **Hans Martin Tschudi**

Hans Martin Tschudi (65 ans) est vice-président du Conseil de la fondation depuis sa création en 2009 et co-fondateur de la fondation RPC. Il était membre du Grand Conseil, de 1981 à 1994 en tant que Secrétaire général du département des affaires économiques et sociales et de 1994 à 2005 en tant que conseil d'Etat et chef du département de la justice du canton de Bâle-Ville. Hans Martin Tschudi est consultant chez Furer & Karrer Rechtsanwälte à Bâle et maître de conférences à l'université de Saint-Gall et à l'école supérieure d'économie FHNW. Outre son activité au sein du Conseil de la fondation de la RPC, il s'engage dans diverses organisations culturelles, en tant que Président de l'Orchestre Symphonique Collegium Musicum de Bâle, dans le comité directeur de Regio Basiliensis, dans le Conseil de la fondation suisse Pro Patria et en tant que vice-président du Forum Helveticum.

## Demande, production et rémunérations

Du point de vue de la RPC, on peut décrire l'année 2016 de la manière suivante: Affichant 2633 GWh d'électricité issue d'énergies renouvelables, un nouveau record de production a été atteint. Avec 1166 décisions positives pour la RPC, deux fois moins d'autorisations de subvention que l'année précédente ont néanmoins été délivrées. Le nombre d'annonces était en légère baisse, atteignant 12 141, ce qui représente toutefois encore la deuxième valeur la plus importante depuis le début de la RPC.

Les installations «sauteuses de place» ont notamment eu un effet positif sur la production des installations RPC: depuis 2015, les installations prêtes à être construites ou déjà réalisées peuvent passer en tête de la liste d'attente. Au cours des deux années passées, 168 installations "sauteuses de place" ont obtenu une décision positive. Bien qu'il s'agisse d'un petit nombre d'installations, ces dernières sont souvent assez grandes et donc puissantes. Par rapport à 2015, 615 GWh de courant ont été produits en plus et un nouveau record a été atteint avec 2 633 GWh en 2016. La production correspond à une part de 4,6 pourcents de la consommation finale suisse, soit quasiment la moitié de l'objectif d'extension prévu par la Loi sur l'énergie actuelle à hauteur de 5 400 GWh.

Un succès a été réalisé en ce qui concerne la rétribution moyenne: alors que 20,7 centimes étaient versés par kWh en 2015, cette valeur est passée à 19,4 centimes par kWh au cours de l'exercice 2016. Ce recul est principalement dû au fait que le Conseil fédéral a d'une part constamment baissé les taux de rétribution pour l'énergie photovoltaïque et que d'autre part, des installations de biomasse plus grandes et plus économiques ont été mises en service, ce qui a réduit leur rétribution moyenne.

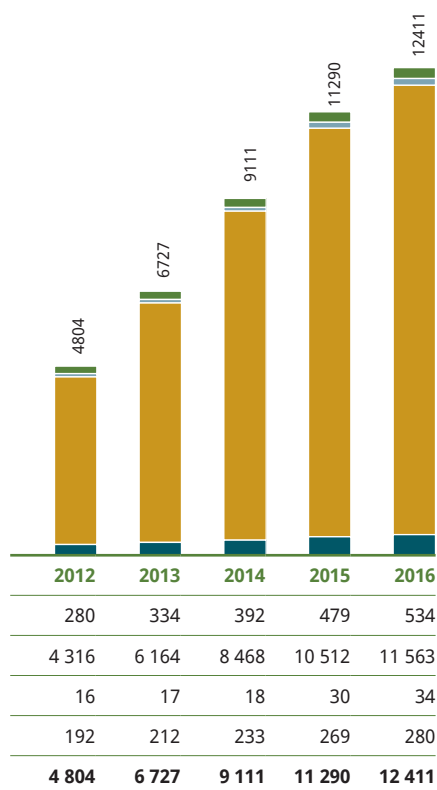
	2016			2015		
	Production (MWh)	Rétribution totale issue du Fonds RPC (en milliers de CHF)	Prix du marché (en milliers de CHF)	Production (MWh)	Rétribution totale issue du Fonds RPC (en milliers de CHF)	Prix du marché (en milliers de CHF)
Énergie hydraulique	1 166 873	134 275	42 193	930 264	103 698	35 771
Énergie photovoltaïque	448 329	137 535	16 218	395 610	131 803	14 934
Énergie éolienne	73 906	10 748	3 096	62 771	9 092	2 660
Géothermie	0	0	0	0	0	0
Biomasse	943 650	127 544	39 454	629 253	93 612	27 004
<b>Total</b>	<b>2 632 757</b>	<b>410 102</b>	<b>100 961</b>	<b>2 017 897</b>	<b>338 205</b>	<b>80 369</b>

La production réelle des installations bénéficiaires de la RPC a augmenté d'environ 2 TWh à 2,6 TWh. La production réelle des installations mises en service pendant l'année 2016 est comptabilisée de la date de mise en service jusqu'à la fin de l'année.

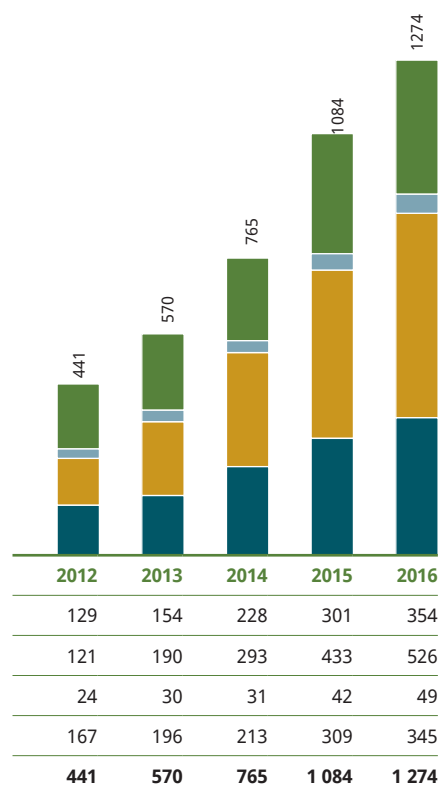
	2016				
	Nombre d'installations	Puissance mo- yenne installée (kW/installation)	Production mo- yenne d'électricité (MWh/installation)	Rétribution tota- le moyenne (CHF/MWh)	Part moyenne subventionnée par la RPC(%)
Énergie hydraulique	534	663	2 470	151	76
Énergie photovoltaïque	11 563	45	43	343	89
Énergie éolienne	34	1 441	2 569	187	78
Géothermie	0	0	0	0	0
Biomasse	280	1 232	5 034	177	76
<b>Total</b>	<b>12 411</b>	<b>103</b>	<b>267</b>	<b>194</b>	<b>80</b>

Le nombre d'installations subventionnées par la RPC (sans RU) a augmenté de 1 121 pour passer à 12 411 installations. La production projetée moyenne par installation était de 267 MWh. Pour la production projetée, la production de toutes les installations mises en service pendant 2016 est extrapolée sur toute l'année.

### Installations en service



### Puissance installée en MW



Les taux de croissance pour l'énergie photovoltaïque ont diminué en 2016: de plus en plus d'installations sont subventionnées avec la rétribution unique au lieu de la RPC.

La puissance installée atteint déjà 1 274 MW au total. Les installations photovoltaïques par exemple ont une puissance moyenne de 45 kW, les installations éoliennes 1 441 kW.

Énergie hydraulique  
Énergie photovoltaïque  
Énergie éolienne  
Biomasse

Énergie hydraulique

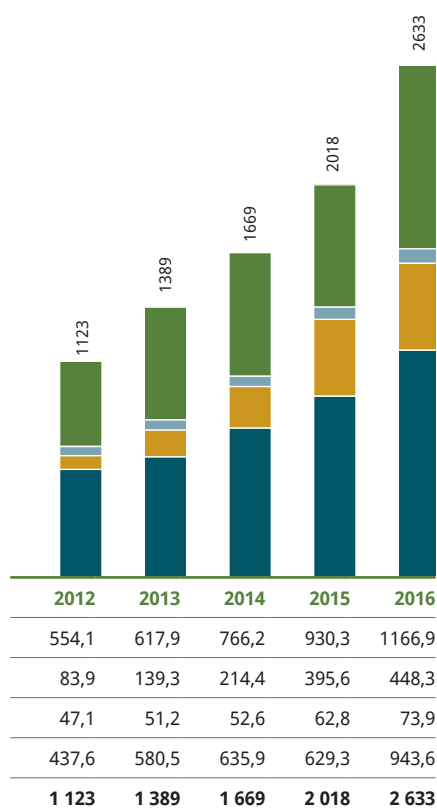
Énergie photovoltaïque

Énergie éolienne

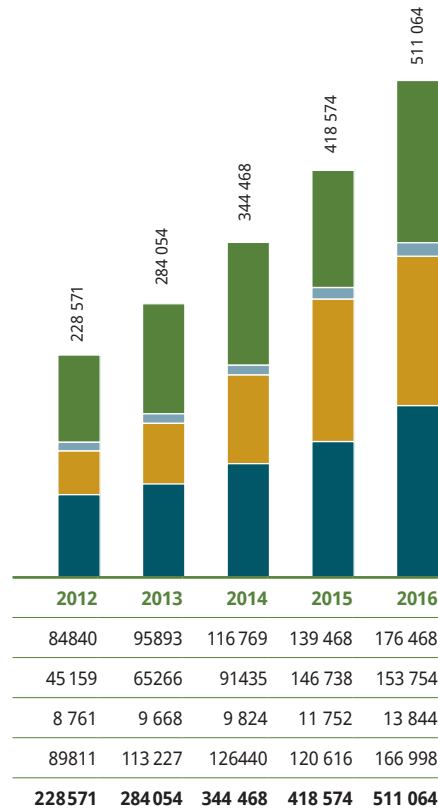
Biomasse

**Total**

### Production annuelle réelle en GWh



### Rétribution totale en milliers de CHF



La production annuelle réelle de 2633 GWh correspond d'ores et déjà à la consommation d'électricité d'environ 524 000 foyers.

La rétribution totale est la somme des contributions issues du fonds RPC et du prix du marché. Par rapport à 2015, elle a augmenté d'environ CHF 92 millions.

Énergie hydraulique  
Énergie photovoltaïque  
Énergie éolienne  
Biomasse

Énergie hydraulique

Énergie photovoltaïque

Énergie éolienne

Biomasse

**Total**

## 100 millions de francs pour les rétributions uniques

En 2016, 10 621 installations photovoltaïques avec une puissance maximale de 30 kW ont bénéficié de la rétribution unique. La puissance installée totale atteint 112 MW.

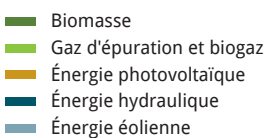
Comme en 2015, un total de 100 millions de francs de rétributions uniques a été versé en 2016. Toutefois, le nombre d'installations subventionnées est passé de 10 287 à 10 621 installations. Cela correspond à une puissance installée de 112 MW. La puissance moyenne par installation a également augmenté pour passer de 9,3 (en 2015) à 10,5 kW.

Bien que la somme de subvention soit restée constante, le nombre d'installations subventionnées ainsi que leur puissance moyenne a augmenté. La raison: les taux de rétribution ont été abaissés étant donné que les installations photovoltaïques sont de plus en plus économiques. Les exploitants d'installation pouvant choisir entre la RPC et la rétribution unique se sont prononcés encore plus clairement en faveur de la rétribution unique: le taux est passé de près de 75 pourcents en 2015 à 93 pourcents en 2016.

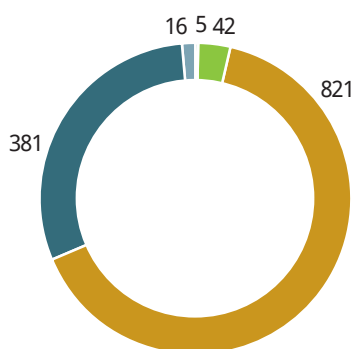
## Financement des frais supplémentaires

Le financement des frais supplémentaires est le précurseur de la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Ce mécanisme sera maintenu jusqu'en 2035. Les nouvelles installations ne peuvent plus en bénéficier.

Dans le modèle du financement des frais supplémentaires (FFS), les exploitants d'installations perçoivent une rémunération moyenne annuelle de 15 centimes par kWh, versée par les entreprises d'approvisionnement en électricité locales (EAE). Les frais supplémentaires à payer aux EAE en plus des prix d'achat pratiqués pour une énergie équivalente par leurs fournisseurs en amont sont financés par le fonds RPC. CHF 33,2 millions ont été affectés à la quantité d'électricité produite en 2016, de 333 484 MWh, contre CHF 30,5 millions lors de l'exercice précédent. La somme a augmenté étant donné que les prix de marché pour une énergie semblable étaient très bas en 2016.

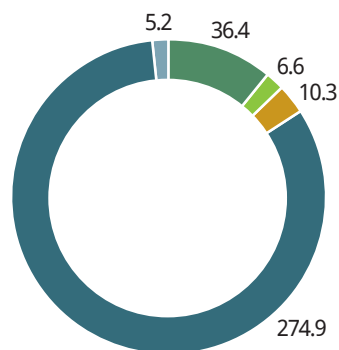


**Nombre d'installations**



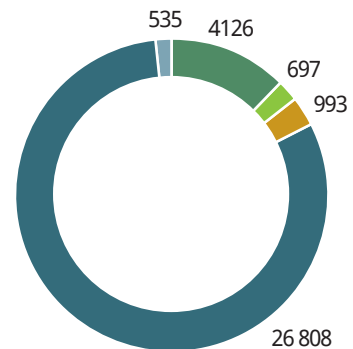
Sur les 1 265 installations bénéficiaires, la technologie photovoltaïque était la plus représentée en 2016, tout comme l'année précédente.

**Surplus d'énergie produit (en GWh)**



Les installations FFS ont produit 333,5 GWh d'électricité renouvelable. L'énergie hydraulique en est de loin la principale source.

**Frais supplémentaires (en milliers de CHF)**



En 2016, 33,2 millions de francs ont été transférés des fonds RPC pour le financement des frais supplémentaires.

## Traitement numérique des programmes de subvention

Un projet de portail en ligne pour les requérants des programmes de subvention a été lancé en 2016. Le processus d'annonce et de décision sera entièrement réalisé par voie numérique à partir de 2018. Ensuite, le système informatique pour les garanties d'origine, devenu trop vieux, sera également remplacé. Facilité d'utilisation, efficacité et performances seront ainsi adaptées aux exigences actuelles et futures.

Tôt ou tard, chaque programme informatique arrive au terme de sa durée de vie. On connaît bien cette situation: soit le logiciel n'est plus pris en charge par le fabricant, soit il ne répond plus aux nouvelles exigences. Souvent, il n'est pas judicieux ou plus possible de perfectionner ce logiciel. En d'autres termes, il est nécessaire de changer de produit. Cela peut également concerner des systèmes informatiques entiers – comme chez Swissgrid concernant le système de garanties d'origine suisse (système GO). Le logiciel système a plus de dix ans et ne répond plus aux exigences actuelles en matière de facilité d'utilisation et de flexibilité.

Nous avons donc lancé un projet en 2016: dans un premier temps, nous introduisons un portail en ligne pour les clients et les utilisateurs des programmes de subvention. À partir de 2018, le processus d'annonce et la communication avec les requérants seront réalisés entièrement par voie numérique et la facilité d'utilisation, l'efficacité et la performance seront adaptées aux exigences actuelles et futures. Parallèlement, tous les documents papier provenant des exploitants d'installation seront entièrement numérisés. Les dossiers seront ainsi disponibles de manière centralisée, ce qui simplifiera et accélèrera l'accès à ces informations. Dans un second temps, le logiciel du système GO sera renouvelé en 2018 et 2019.

### Conçu pour l'échange d'électricité

Le système GO a été lancé en 2006. À l'époque il était axé sur l'échange d'électricité des grandes entreprises énergétiques. Au début, il ne recensait qu'environ 50 installations, tout d'abord des grandes centrales hydroélectriques. Depuis l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) en 2009, tous les processus de l'annonce en passant par la décision jusqu'aux paiements des rétributions sont gérés par le système de garanties d'origine. Chaque installation qui bénéficie de la RPC ou d'un financement des frais supplémentaires, est saisie dans le système GO. Cela permet de prouver que l'électricité provient de sources d'énergie renouvelable. En d'autres termes, sans garantie d'origine, pas de subvention. Les nombreuses installations photovoltaïques bénéficiant de la rétribution unique (RU) sont également enregistrées. Aujourd'hui, les programmes de subvention RPC, RU ou financement des frais supplémentaires comptent à eux seuls environ 82 000 installations. En outre, depuis 2013, toutes les installations de production et leurs valeurs de production doivent être saisies dans le système GO, par exemple également les centra-

---

### Remplacement du système informatique en deux étapes

Depuis l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant injecté en 2009, le processus d'annonce et de décision est réalisé via un système informatique lancé en 2006. À l'origine, ce système a été conçu pour l'établissement et la certification de garanties d'origine pour l'échange d'électricité. Dans un premier projet, un portail clients Self Service en ligne sera mis en place pour les bénéficiaires de la rétribution à prix coûtant du courant injecté, de la rétribution unique et du financement des frais supplémentaires et l'archivage des dossiers sera numérisé. Au cours du projet suivant, le système de garanties d'origine sera remplacé.

---

les nucléaires. «L'activité initiale avec de grands clients ne comptant que quelques installations est devenue un commerce de masse avec de nombreuses petites installations», indique Lukas Groebke, responsable de l'équipe Business Development. En même temps, les processus commerciaux sont devenus nettement plus complexes avec l'introduction de l'enregistrement complet, de la RPC et de la RU.

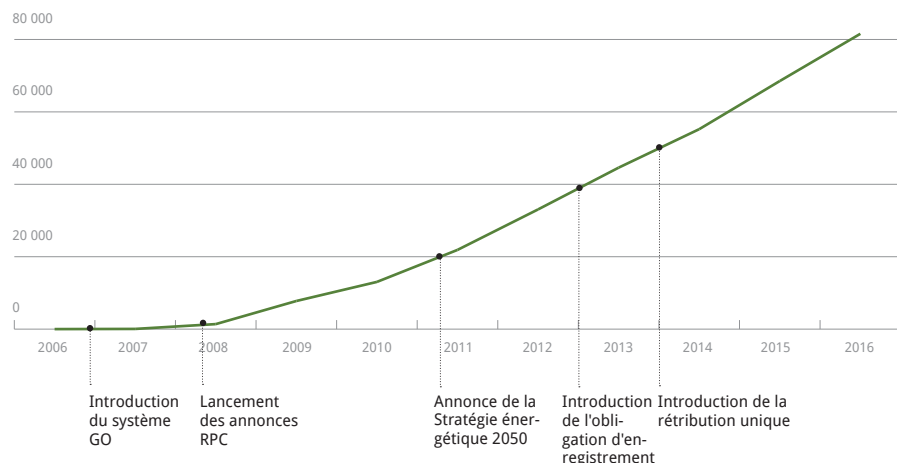
Le système GO est devenu la base de données centrale dans le domaine de l'électricité et doit, depuis des années, traiter des volumes de données de plus en plus importants. Suite à l'accident nucléaire à Fukushima en 2011, les annonces se sont multipliées d'année en année – jusqu'à aujourd'hui. Avec la nouvelle Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, de tels taux de croissance sont encore possibles. Le système GO, les processus clients et les processus de rétribution devront une nouvelle fois pouvoir traiter des quantités accrues avec efficacité et sans problème. La numérisation et le remplacement du système sera réalisé en deux étapes.

### Première étape: numérisation de l'archivage et du processus d'annonce et de décision

«Le système informatique actuel pour le traitement des GO est en quelque sorte une grande base de données et ne convient donc pas vraiment pour le traitement des programmes de subvention et des processus clients», explique Catherine Sander, responsable du projet Transformation numérique (cf. entretien). Le processus d'annonce et de décision est donc seulement partiellement numérisé et automatisé: une fois que le requérant a saisi ses données de base en ligne, il doit envoyer les documents obligatoires (comme une certification ou des photos) à Swissgrid par voie postale. Les collaborateurs de Swissgrid vérifient alors manuellement si les documents sont plausibles, complets et corrects. Le service clientèle traite tous les jours environ 200 appels et 100 e-mails, sachant qu'il ne dispose d'aucune base de données centrale pour obtenir des informations, telles que les données de base et le déroulement des communications. En effet, les 82 000 dossiers sont stockés au format papier dans une archive à Berne et à Frick. «Ce n'est pas efficace pour les collaborateurs, cela prend du temps et coûte cher», poursuit Catherine Sander.

Suite p. 16

### Évolution du nombre d'installations dans le système de garanties d'origine



L'activité initiale avec de grands clients est devenue un commerce de masse: en 2016, le système GO comptait près de 82 000 projets enregistrés. Cette évolution a été stimulée par l'introduction de la RPC, de la RU et de l'obligation d'enregistrement.

## «Tous les services sont accessibles à tout moment par un simple clic»

Catherine Sander est responsable du projet Transformation numérique. Le futur portail clients en ligne permettra au client d'avoir une vue d'ensemble sur ses installations et données, explique-t-elle.



Photo: Conradin Frei

### **Le projet Transformation numérique est en phase de réalisation. Quels étaient et quels sont votre rôle et votre fonction dans ce projet?**

Je dois assurer que les objectifs du projets sont atteints entièrement, à temps et dans le cadre financier fixé. En décidant de mettre le projet en œuvre, j'ai entièrement planifié et initialisé le projet, réalisé avec l'équipe du projet les ateliers nécessaires à sa réalisation, défini les nouveaux processus de travail et élaboré les documentations. Ce qui compte est de toujours garder une vue d'ensemble – sur l'équipe, les parties prenantes, le système, le calendrier, les coûts, la qualité, les objectifs ou les modifications de lois externes. Grâce à ma fonction centrale de plaque tournante, mon activité de chef de projet est très passionnante et diversifiée.

### **Le processus de transformation pourrait être intitulé «Et de deux!»: deux nouveaux systèmes informatiques vont remplacer le système actuel. Quels sont les plus grands défis?**

En termes techniques, la migration des données de base existantes vers la nouvelle solution ainsi que la garantie de la compatibilité des interfaces entre les systèmes sont les plus grands défis à relever. Les nouveaux systèmes doivent être spécifiés avec les utilisateurs, puis testés, et ce en cours d'exploitation. Qu'il s'agisse des nouveaux systèmes informatiques, de la numérisation des dossiers, de l'automatisation des processus commerciaux ou des changements des conditions cadres légales: intégrer ce tournant dans la culture du travail et les processus commerciaux parallèlement à l'activité quotidienne sera l'un des plus grands défis sur le plan des processus.

### **Le client pourra régler lui-même davantage de choses en ligne. À quoi doit-il s'attendre concrètement avec la nouvelle plateforme, et où se trouve la plus grande valeur ajoutée pour le client?**

Le portail clients sera le canal de contact et de communication central entre le client et Swissgrid. Son utilisation sera semblable à celle des plateformes suisses de déclaration d'impôt en ligne ou à l'e-banking. Pour moi, la valeur ajoutée se traduit par l'accès permanent à tous les services via une interface utilisateur intuitive par un simple clic. Grâce à la vue d'ensemble des installations annoncées, des étapes de processus à réaliser ou en suspens, des documents à télécharger, de la correspondance, du statut du traitement et de l'aperçu de l'avis de rétribution, le client possède une vue d'ensemble sur ses installations et données.

Avec le projet Transformation numérique, le processus entier est simplifié, plus efficace et plus facile d'utilisation. Le système est par ailleurs axé sur les quantités attendues à l'avenir. Cela est réalisé par l'intermédiaire d'un portail clients Self Service en ligne: toutes les étapes, de l'annonce, en passant par le traitement jusqu'à la décision, et le suivi des clients seront désormais réalisées sous forme numérique. Le client peut s'en charger lui-même et peut consulter certaines informations, telles que le statut du traitement, les documents à remettre ou les prochaines étapes du processus sur son compte. «Le client voit où il en est, ce qu'il reçoit à quel moment, et ce qu'il lui reste à faire», ajoute Lukas Groebke. Au second plan, un portail de gestion reproduit les processus internes de Swissgrid et procède par exemple à des contrôles de plausibilité et à des vérifications pendant l'annonce de l'exploitant d'installation.

En 2016, le projet a été lancé avec l'analyse commerciale et la définition des processus et a fait l'objet d'un appel d'offres public. Le fournisseur informatique externe a été sélectionné en fin d'année. À partir de l'été 2017, les quelque 82 000 dossiers seront numérisés au fur et à mesure: les documentations d'annonce ou correspondances seront transférées dans un système de gestion de documents électronique. L'introduction du nouveau système informatique est prévue pour le premier semestre 2018.

#### **Deuxième étape: un système GO moderne**

Le projet Système de garanties d'origine Génération 2 (GO G2) est étroitement lié au projet Transformation numérique. «Après plus de dix ans, la technologie sur laquelle le système repose arrive en fin de vie et il n'est plus possible d'augmenter considérablement le degré d'automatisation», explique Lukas Groebke. Depuis quelque temps déjà, le système a atteint ses limites et il est donc indispensable de le remplacer.

Le nouveau système informatique GO G2 doit répondre à diverses exigences: premièrement, il doit répondre aux besoins des entreprises d'approvisionnement en électricité et des gestionnaires de réseaux de distribution qui doivent réaliser un marquage de l'électricité pour le consommateur sur la base des garanties d'origine. Deuxièmement, il doit servir à l'échange d'électricité national et international qui doit prouver que le courant est issu d'énergies renouvelables. Le système de garanties d'origine compatible avec l'UE et relié au niveau international répond à cette exigence en enregistrant le producteur, le type de production et le destinataire de chaque fourniture d'électricité. Depuis le début, Swissgrid est l'organe de certification pour ces garanties d'origine et l'Office fédéral de l'énergie est l'autorité de surveillance. Troisièmement, le nouveau système GO sera également encore important pour toutes les rétributions de RPC et FFS, étant donné que ces dernières reposent toujours sur les garanties d'origine. «C'est la raison pour laquelle le processus devrait être entièrement automatisé, de l'annonce des données de production jusqu'aux calcul et versements récurrents de la rétribution chaque trimestre», estime Lukas Groebke.

Le projet GO G2 devrait commencer durant l'été 2017. La fin du projet est prévue pour 2019. Les traitements seront ainsi simplifiés pour les entreprises d'approvisionnement en énergie et les gestionnaires de réseaux de distribution: l'accès pour les clients sera simplifié, et les entreprises pourront procéder rapidement et intuitivement au marquage par l'intermédiaire d'un assistant. «Le marquage de l'électricité se fera alors par simple pression d'un bouton», poursuit Lukas Groebke.

Les charges promotionnelles ont encore augmenté en 2016. Le capital du fonds RPC/FFS présente un résultat légèrement positif à la fin 2016.

### Le modèle commercial de la Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

Selon les dispositions de la Loi sur l'énergie (LEne), de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et des ordonnances associées, la Fondation RPC a pour objet de réceptionner et de gérer le supplément prélevé sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionné à l'article 15b, al. 1, LEne. Ce supplément est défini par le Conseil fédéral sur demande du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Dans sa demande, le DETEC indique la répartition attendue du supplément entre les différentes activités à financer énoncées à l'article 15b, al. 1, LEne pour la promotion des énergies renouvelables (supplément RPC) et les mesures de protection des eaux (supplément pour la protection des eaux). Pour ces activités à financer, la Fondation RPC gère les fonds décrits ci-après. La fondation proprement dite n'emploie aucun collaborateur. La direction, la gestion et les travaux administratifs sont pris en charge par des collaborateurs de Swissgrid.

#### Fonds de la rétribution à prix coûtant du courant injecté et du financement des frais supplémentaires (RPC/FFS)

**Rétribution à prix coûtant du courant injecté:** La RPC est versée pour les technologies suivantes: énergie hydraulique (jusqu'à 10 MW), énergie photovoltaïque, énergie éolienne, géothermie ainsi que biomasse et déchets de biomasse (art. 7a LEne). Les installations sont annoncées auprès de Swissgrid et placées, en raison de la demande toujours aussi élevée, sur une liste d'attente jusqu'à la décision positive. La Fondation RPC finance les coûts de ces installations non couverts par les prix du marché. Les taux de rétribution par technologie sont définis dans l'Ordonnance sur l'énergie sur la base d'installations de référence et de la classe de puissance. La durée de la rétribution est de 10 à 25 ans selon la technologie.

**Rétribution unique (RU):** La RU est un programme d'encouragement en faveur des installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 30 kWc, qui remplace la RPC. La rétribution s'élève au maximum à 30 pourcent des coûts des investissements d'une installation de référence.

**Financement des frais supplémentaires:** Les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) sont tenues d'acheter et de rétribuer le courant produit par des producteurs indépendants à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 28a LEne). Ce faisant, les EAE doivent s'acquitter de frais supplémentaires correspondant à la différence entre le prix garanti de 15 ct/kWh en moyenne et le prix d'achat conforme au prix du marché. La Fondation RPC finance aux EAE les frais supplémentaires d'installations qui ont été mises en service avant le 1er janvier 2006.

### Fonds pour les appels d'offres publics (AOP)

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) lance chaque année des appels d'offres publics pour des mesures d'efficacité énergétique (art. 7a, al. 3 LEné et art. 4 OEne). Ces mesures visent à réduire la consommation d'électricité et à accélérer le délai de commercialisation des nouvelles technologies. C'est l'OFEN qui décide d'octroyer un encouragement financier aux projets dont une aide à l'investissement impliquerait les économies d'électricité les plus élevées.

### Fonds de couverture des risques en géothermie

Des cautions peuvent être accordées pour la couverture des risques liés aux installations géothermiques (art. 15a LEné, art. 17a ss OEne et appendice 1.6 OEne). Les demandes relatives à ces couvertures des risques sont traitées par la Société nationale du réseau de transport Swissgrid; néanmoins, le risque économique est supporté par la Fondation RPC. Pour qu'une caution soit versée, les forages et les tests doivent être qualifiés d'échec total ou partiel par un groupe d'experts de l'OFEN.

### Fonds pour la protection des eaux

Ce fonds prend en charge les coûts des mesures prises en vertu de l'article 83a de la Loi sur la protection des eaux et de l'article 10 de la loi fédérale sur la pêche. Les encouragements financiers permettent de mettre en œuvre des mesures de renaturation dans les centrales hydrauliques. Les demandes sont contrôlées par l'Office fédéral de l'environnement, puis la décision est édictée par la Société nationale du réseau de transport Swissgrid; néanmoins, le risque économique est supporté par la Fondation RPC.

## Marche des affaires

### Compte d'exploitation: Nouvelle hausse des subventions versées via le fonds RPC/FFS

Les charges imputables à la promotion des énergies renouvelables et de la protection des eaux ont augmenté durant l'exercice sous revue, de CHF 510.1 millions à CHF 570.4 millions. La majeure partie des encouragements financiers a été versée aux producteurs bénéficiaires de la RPC (CHF 411.6 millions) et aux exploitants de petites installations photovoltaïques (CHF 99.3 millions) via la rétribution unique.

L'augmentation des charges promotionnelles RPC de CHF 68.6 millions par rapport à 2015 s'explique par la hausse du nombre d'installations de production bénéficiaires, avec à la clé une plus grande quantité produite, et le prix de marché, qui est resté bas en 2016. En 2016, 1121 installations de plus bénéficient de la RPC. Les versements de rétributions uniques étaient au total légèrement inférieurs à la valeur de l'exercice précédent à hauteur de CHF 105.4 millions.

Pour assurer le financement des encouragements, en particulier via le fonds RPC/FFS, le Conseil fédéral a relevé le supplément de 1.1 à 1.3 ct/kWh à partir du 1er janvier 2016. Ainsi, les recettes réalisées à partir du supplément perçu ont augmenté de CHF 113.7 millions pour atteindre CHF 730.6 millions en 2016. À hauteur de CHF 574.8 millions, la majeure partie de ces recettes a également été créditée au fonds RPC/FFS.

### **Bilan et capital du fonds: Capital du fonds RPC/FFS légèrement positif**

Le crédit sur le fonds RPC/FFS dépasse de CHF 16.7 millions les coûts totaux à assumer par le fonds. Le capital du fonds, qui était négatif à la fin 2015, affiche à nouveau un montant légèrement positif de CHF 11.1 millions à la fin 2016. Des moyens financiers du fonds de couverture des risques en géothermie à hauteur de CHF 90 millions au maximum sont mis à disposition pour garantir la liquidité continue du fonds RPC/FFS. À la date de clôture du bilan, CHF 59.7 millions étaient versés par le fonds RPC/FFS (exercice précédent: CHF 72.2 millions).

Au cours de l'exercice sous revue, des subventions d'un montant de CHF 36.2 millions ont été accordées au fonds pour les appels d'offres publics, destiné à promouvoir les mesures d'efficacité. Après déduction des charges à assumer par le fonds en 2016, le fonds disposait de CHF 118.5 millions au 31 décembre 2016 (exercice précédent: CHF 100.5 millions).

Le fonds de protection des eaux a été alimenté en 2016 à hauteur de CHF 50.9 millions. Après déduction des moyens accordés pour la protection des eaux, le fonds disposait de CHF 238.3 millions au 31 décembre 2016 (exercice précédent: CHF 197.3 millions).

Le fonds de couverture des risques en géothermie présentait un capital de CHF 117.3 millions au 31 décembre 2016, valeur identique à l'exercice précédent.

En raison des intérêts négatifs prélevés sur les liquidités par la Banque nationale suisse (BNS), les moyens financiers non indispensables à court terme sont investis dans des immobilisations financières. Au 31 décembre 2016, cette somme investie s'élevait au total à CHF 190.0 millions (exercice précédent: CHF 243.5 millions).

### **Évaluation des risques**

L'objectif de la gestion des risques consiste à gérer l'encouragement conformément à la loi et à répondre à tout moment aux engagements pris dans le cadre de l'encouragement. Le Conseil de fondation délègue la mise en œuvre de la gestion des risques au directeur. L'identification des risques et leur surveillance, y compris l'efficacité et le degré d'application des mesures entreprises, s'inscrivent donc directement dans la gestion opérationnelle. Le processus de gestion des risques inclut l'établissement d'un rapport au moins tous les trimestres au Conseil de fondation, avec une description des risques et de leur évolution. La situation en termes de risque dépend principalement du mandat légal et de facteurs liés aux liquidités. Les champs thématiques de la gestion des risques de la Fondation RPC comprennent trois catégories:

#### **Processus**

Le bon fonctionnement des processus est la clé de la gestion opérationnelle. Les processus sont continuellement entretenus, mis à jour et adaptés aux exigences en constante mutation. La gestion des risques contribue à garantir la qualité via des contrôles réguliers du potentiel de risque des processus dans le respect du mandat légal.

### Versement des encouragements financiers

La gestion des risques permet de surveiller si les encouragements financiers sont correctement gérés et versés. Ce faisant, elle utilise des outils essentiels comme les systèmes de contrôle interne (SCI) ou encore la certification ISO par le Service d'accréditation suisse (SAS). Elle veille également au respect des engagements pris.

### Atteinte à la réputation

Les obstacles au développement des énergies renouvelables les plus souvent cités par le grand public sont les moyens financiers limités et la longue liste d'attente qui en résulte. La gestion des risques doit permettre d'identifier les risques en termes de réputation et de minimiser les éventuelles atteintes pouvant en découler.

### Évolution future

Le 21 mai 2017, la population suisse a voté pour le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Ainsi, la Loi sur l'énergie révisée et adoptée par le Parlement ainsi que diverses modifications d'ordonnances correspondantes entreront en vigueur le 1er janvier 2018. La nouvelle base légale apporte des modifications importantes en ce qui concerne les énergies renouvelables, en termes d'objectifs mais également en termes d'organisation: Le supplément réseau maximum est relevé à 2.3 ct./kWh. La subvention dans le cadre de la RPC est plus proche du marché et limitée dans le temps. La subvention est désormais étendue à la grande hydraulique existante. La nouvelle valeur cible pour 2035 pour le courant renouvelable s'élève à 11 400 GWh, et est accompagnée de mesures visant l'augmentation de l'efficacité énergétique.

La consultation publique des ordonnances correspondantes est terminée. Au cours du semestre estival 2017, l'OFEN consolide les réactions et met les documents à disposition pour la seconde consultation des offices. Le Conseil fédéral décidera du paquet d'ordonnances vraisemblablement en novembre 2017 et le mettra également en vigueur début janvier 2018. Les dispositions importantes relatives à la subvention future des énergies renouvelables ne sont pas encore connues définitivement. Les dispositions sur la priorisation des installations figurant sur la liste d'attente et sur l'extension de la rétribution unique à toutes les installations photovoltaïques, les dispositions transitoires pour les installations avec décision positive ou bien les détails sur l'introduction de la commercialisation directe en font par exemple partie.

En termes d'organisation, la principale modification concerne la délégation de l'exécution à un organe d'exécution indépendant (filiale de Swissgrid à 100 pour-cent). Les fonds et leur gestion sont transférés à la Confédération. Les processus sont optimisés dans la mesure où ils sont consolidés auprès de l'organe d'exécution ou de l'OFEN. Une fois cette réorganisation achevée, la fondation RPC sera liquidée en 2018.

## Compte d'exploitation

### Compte d'exploitation

	Remarque	1.1.-31.12.2016 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2015 Milliers de CHF
Produits du supplément selon la Loi sur l'énergie (LEne)		730 590	616 875
Remboursement aux gros clients		- 68 755	- 42 294
Autres produits		8	3
<b>Total produit d'exploitation</b>	2	<b>661 843</b>	<b>574 584</b>
Charges nettes RPC/RU		513 304	452 124
Rétributions aux producteurs au titre du financement des frais supplémentaires (FFS)		32 446	31 537
Charges liées aux cautionnements en géothermie		0	0
Charges liées aux appels d'offres publics		15 947	13 225
Charges liées à la protection des eaux		8 735	13 172
<b>Total charges liées à la promotion des énergies renouvelables et à la protection des eaux</b>	3	<b>570 432</b>	<b>510 058</b>
<b>Bénéfice brut</b>		<b>91 411</b>	<b>64 526</b>
Frais d'exécution	4	11 596	11 551
Autres charges administratives	5	1 899	3 153
<b>Résultat annuel avant résultat financier et modifications des fonds</b>		<b>77 916</b>	<b>49 822</b>
Produits financiers		343	948
Charges financières		- 2 476	- 1 079
<b>Résultat financier</b>	6	<b>- 2 133</b>	<b>- 131</b>
<b>Résultat annuel avant modifications des fonds</b>		<b>75 783</b>	<b>49 691</b>
Modification du fonds RPC/FFS, net		16 742	- 10 771
Modification du fonds pour les appels d'offres publics, net		17 979	21 100
Modification du fonds de couverture des risques en géothermie, net		45	785
Modification du fonds de protection des eaux, net		41 017	38 577
<b>Résultat annuel après modifications des fonds</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Actif**

	Remarque	31.12.2016 Milliers de CHF	31.12.2015 Milliers de CHF
Liquidités		289 339	187 276
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	7	146 015	116 846
Autres créances à court terme	8	1 463	2 481
Actifs de régularisation	9	109	1 431
Immobilisations financières à court terme	10	150 000	93 511
<b>Total actif circulant</b>		<b>586 926</b>	<b>401 545</b>
Immobilisations financières à long terme	10	40 000	150 000
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>40 000</b>	<b>150 000</b>
<b>Total actif</b>		<b>626 926</b>	<b>551 545</b>

**Passif**

	Remarque	31.12.2016 Milliers de CHF	31.12.2015 Milliers de CHF
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		7 189	16 185
Autres dettes à court terme	11	7 288	0
Passifs de régularisation	12	126 877	125 600
Provisions à court terme	13	329	300
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>141 683</b>	<b>142 085</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>141 683</b>	<b>142 085</b>
Capital de fonds RPC/FFS		11 070	- 5 672
Capital de fonds pour les appels d'offres publics		118 493	100 514
Capital de fonds de couverture des risques en géothermie		117 301	117 256
Capital de fonds pour la protection des eaux		238 329	197 312
<b>Total capital de fonds</b>		<b>485 193</b>	<b>409 410</b>
<b>Capital de fondation</b>		<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Total passif</b>		<b>626 926</b>	<b>551 545</b>

## Tableau des flux de trésorerie

### Tableau des flux de trésorerie

	1.1.-31.12.2016 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2015 Milliers de CHF
Résultat annuel avant modification des fonds	75 783	49 691
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds	11	222
Variation des provisions à court terme	29	- 927
Variation des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	- 29 169	- 52 585
Variation des autres créances à court terme	1 018	- 1 672
Variation des actifs de régularisation	1 322	703
Variation des dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	- 8 996	7 738
Variation des autres dettes à court terme	7 288	- 1 496
Variation des passifs de régularisation	1 277	- 503
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>	<b>48 563</b>	<b>1 171</b>
Investissements dans les immobilisations financières	- 40 000	- 200 000
Désinvestissements des immobilisations financières	93 500	38 500
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>	<b>53 500</b>	<b>- 161 500</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>102 063</b>	<b>- 160 329</b>
Liquidités au début de l'exercice	187 276	347 605
Liquidités à la fin de l'exercice	289 339	187 276
<b>Variation des liquidités</b>	<b>102 063</b>	<b>- 160 329</b>

**Tableau de variation du capital 2016**

	<b>Solde d'ouverture 01.01 Milliers de CHF</b>	Affectation des produits Milliers de CHF	Part du résultat financier Milliers de CHF	Utilisation Milliers de CHF	<b>Solde de clôture 31.12 Milliers de CHF</b>
<b>Capital de fondation</b>					
Capital de fondation	50	0	0	0	50
<b>Capital de fonds</b>					
Fonds RPC/FFS	- 5 672	574 770	- 1 131	- 556 897	11 070
Fonds pour les appels d'offres publics	100 514	36 175	- 579	- 17 617	118 493
Fonds de couverture des risques en géothermie	117 256	0	95	- 50	117 301
Fonds pour la protection des eaux	197 312	50 898	- 518	- 9 363	238 329
<b>Total capital de fonds</b>	<b>409 410</b>	<b>661 843</b>	<b>- 2 133</b>	<b>- 583 927</b>	<b>485 193</b>

**Tableau de variation du capital 2015**

	<b>Solde d'ouverture 01.01 Milliers de CHF</b>	Affectation des produits Milliers de CHF	Part du résultat financier Milliers de CHF	Utilisation Milliers de CHF	<b>Solde de clôture 31.12 Milliers de CHF</b>
<b>Capital de fondation</b>					
Capital de fondation	50	0	0	0	50
<b>Capital de fonds</b>					
Fonds RPC/FFS	5 099	485 830	- 627	- 495 974	- 5 672
Fonds pour les appels d'offres publics	79 414	36 239	- 215	- 14 924	100 514
Fonds de couverture des risques en géothermie	116 471	0	883	- 98	117 256
Fonds pour la protection des eaux	158 735	52 515	- 172	- 13 766	197 312
<b>Total capital de fonds</b>	<b>359 719</b>	<b>574 584</b>	<b>- 131</b>	<b>- 524 762</b>	<b>409 410</b>

# Annexe

## 1 Informations générales

### Création

La «Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)» a été créée le 24 février 2009 conformément à l'article 80 ss du Code civil (CC) suisse avec un capital de fondation de 50 000 CHF. Son siège se trouve à Frick. La fondatrice est Swissgrid SA, Laufenburg.

### Objet de la fondation

Selon les dispositions de la Loi sur l'énergie (LEne), de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et des ordonnances associées, la fondation a pour objet de réceptionner et de gérer le supplément prélevé sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionnés à l'article 15b, al. 1, LEne. Ce supplément est défini par le Conseil fédéral et versé conformément aux directives de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en vue de promouvoir les énergies renouvelables et les mesures de protection des eaux.

### Conseil de fondation

Adrian Bult, Président depuis le 12 décembre 2012

Hans Martin Tschudi, vice-président depuis le 24 février 2009

Luca Baroni, membre du 6 novembre 2015 au 31 décembre 2016

### Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

### Organe de révision

KPMG SA, Zurich

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels sont conformes aux dispositions de l'article 83a CC, selon lequel les dispositions du Code des obligations s'appliquent par analogie aux fondations à gestion commerciale. Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations) et sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires:

Le supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension pour promouvoir les énergies renouvelables et les mesures de protection des eaux est défini chaque année par le Conseil fédéral et comptabilisé par période. Le remboursement aux gros clients est déduit du chiffre d'affaires.

#### Conversion en monnaies étrangères:

Les comptes sont tenus dans la monnaie locale, le franc suisse. Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours actuel. Les bénéfices et les pertes de cours sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés au même poste que la transaction sous-jacente et ont une influence sur le résultat de l'exercice.

#### Tableau des flux de trésorerie:

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

#### Liquidités:

Les liquidités comprennent les avoirs bancaires et sont portées au bilan à leur valeur nominale.

#### Créances:

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

#### Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont portées au bilan aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les investissements dans les placements à taux fixe sont conservés jusqu'à leur échéance finale et évalués aux coûts d'acquisition amortis (frais accessoires inclus) selon la méthode des intérêts effectifs.

Engagements:

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions:

Une provision est constituée lorsqu'il existe un engagement fondé sur un événement antérieur à la date de clôture du bilan dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e) mais peut être estimé(e).

**Incertitudes d'estimation**

La présentation des comptes requiert des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les comptes annuels de la Fondation RPC. Concernant les valeurs patrimoniales et les engagements portés au bilan, les postes «Passifs de régularisation» et «Provisions», en particulier, comprennent différentes hypothèses et estimations qui pourraient nécessiter des adaptations importantes.

Ces ajustements éventuels s'expliquent notamment par les variables suivantes:

- Remboursement aux gros clients: les suppléments perçus auprès des gros clients leur sont remboursés en totalité ou en partie sous certaines conditions après clôture de l'exercice comptable (art. 15<sup>bis</sup> et 15b<sup>ter</sup>). Par conséquent, une régularisation est comptabilisée sur la base des valeurs prévisionnelles.
- Charges promotionnelles RPC: les taux de rétribution appliqués à l'hydraulique et à la biomasse peuvent être ajustés a posteriori (art. 3b, al. 1<sup>bis</sup> OEnE). Enfin, des provisions sont constituées pour les procédures juridiques, à partir de l'évaluation des risques.
- Charges liées au financement des frais supplémentaires: les rétributions peuvent être augmentées ultérieurement sur la base des déclarations ultérieures.
- Énergie d'ajustement: la quantité de référence peut être modifiée jusqu'à six mois après la date des prestations effectives.

**2 Produit d'exploitation**

	1.1. - 31.12.2016 Milliers de CHF	1.1. - 31.12.2015 Milliers de CHF
Produits du supplément RPC	674 393	560 796
Produits du supplément pour la protection des eaux	56 197	56 079
<b>Produits du supplément selon la Loi sur l'énergie (LEne)</b>	<b>730 590</b>	<b>616 875</b>
Remboursement aux gros clients, part du fonds RPC/FFS	- 60 283	- 35 747
Remboursement aux gros clients, part du fonds pour les appels d'offres publics	- 3 173	- 2 983
Remboursement aux gros clients, part du fonds pour la protection des eaux	- 5 299	- 3 564
<b>Remboursement aux gros clients</b>	<b>- 68 755</b>	<b>- 42 294</b>
<b>Autres produits</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Total produit d'exploitation</b>	<b>661 843</b>	<b>574 584</b>

**Preuve d'utilisation des produits générés**

Fonds RPC/FFS	574 770	485 830
Fonds pour les appels d'offres publics	36 175	36 239
Fonds pour la protection des eaux	50 898	52 515
<b>Total affectation des produits</b>	<b>661 843</b>	<b>574 584</b>

En raison du supplément accru par rapport à la période précédente, les produits du supplément selon la Loi sur l'énergie (LEne) ont augmenté en 2016 pour s'établir à CHF 730.6 millions. L'augmentation du supplément a également entraîné une hausse du poste «Remboursement aux gros clients».

Le Conseil fédéral a relevé le supplément de 1.1 ct à 1.3 ct/kWh à partir du 1er janvier 2016. Pour le financement des mesures de protection des eaux (supplément pour la protection des eaux), le supplément perçu s'élève toujours à 0.1 ct/kWh. Par conséquent, la part du supplément prélevée pour financer les autres activités évoquées dans l'art. 15b al. 1 LEne (supplément RPC) a augmenté, passant de 1.0 ct/kWh à 1.2 ct/kWh). La majeure partie du supplément RPC perçu après déduction du remboursement à effectuer au prorata aux gros clients a été créditée sur le fonds RPC/FFS. Le montant restant a été transféré vers le fonds pour les appels d'offres publics.

### 3 Charges liées à la promotion des énergies renouvelables et à la protection des eaux

	1.1. - 31.12.2016 Milliers de CHF	1.1. - 31.12.2015 Milliers de CHF
Charges brutes hydraulique	177 492	143 485
Charges brutes biomasse	166 775	120 242
Charges brutes photovoltaïque	154 464	148 025
Charges brutes énergie éolienne	13 844	11 752
Charges brutes RPC	512 575	423 504
Énergie vendue du groupe-bilan pour les énergies renouvelables	- 101 018	- 80 458
Charges promotionnelles RPC	411 557	343 046
Produit lié à l'énergie d'ajustement	- 1 160	- 641
Charges liées à l'énergie d'ajustement	3 652	4 308
Rétributions uniques	99 255	105 411
<b>Charges nettes RPC</b>	<b>513 304</b>	<b>452 124</b>
<b>Rétributions aux producteurs au titre du financement des frais supplémentaires (FFS)</b>	<b>32 446</b>	<b>31 537</b>
<b>Charges liées aux cautionnements en géothermie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges liées aux appels d'offres publics</b>	<b>15 947</b>	<b>13 225</b>
<b>Charges liées à la protection des eaux</b>	<b>8 735</b>	<b>13 172</b>
<b>Total charges liées à la promotion des énergies renouvelables et à la protection des eaux</b>	<b>570 432</b>	<b>510 058</b>

L'augmentation des charges promotionnelles RPC par rapport à l'exercice précédent s'explique par la hausse du nombre d'installations de production bénéficiaires, avec à la clé une plus grande quantité produite, et le prix de marché, qui est resté bas en 2016.

### 4 Frais d'exécution

2016	RPC/FFS	Appels d'offres publics	Géothermie	Protection des eaux	Total
	Milliers de CHF	Milliers de CHF	Milliers de CHF	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Swissgrid SA	5 341	0	0	88	5 429
EPS Pool Énergie Suisse SA	3 035	0	0	0	3 035
Office fédéral de l'énergie	872	509	6	0	1 387
Office fédéral de l'environnement	0	0	0	540	540
Cimark	0	1 161	0	0	1 161
Autres	0	0	44	0	44
<b>Total frais d'exécution</b>	<b>9 248</b>	<b>1 670</b>	<b>50</b>	<b>628</b>	<b>11 596</b>

2015	RPC/FFS	Appels d'offres publics	Géothermie	Protection des eaux	Total
	Milliers de CHF	Milliers de CHF	Milliers de CHF	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Swissgrid SA	4 933	0	0	53	4 986
EPS Pool Énergie Suisse SA	3 044	0	0	0	3 044
Office fédéral de l'énergie	1 184	397	42	0	1 623
Office fédéral de l'environnement	0	0	0	540	540
Cimark	0	1 302	0	0	1 302
Autres	0	0	56	0	56
<b>Total frais d'exécution</b>	<b>9 161</b>	<b>1 699</b>	<b>98</b>	<b>593</b>	<b>11 551</b>

## 5 Autres charges administratives

	1.1.-31.12.2016 Milliers de CHF	1.1.-31.12.2015 Milliers de CHF
Frais d'établissement des garanties d'origine	1 808	3 031
Divers	91	122
<b>Total autres charges administratives</b>	<b>1 899</b>	<b>3 153</b>

## 6 Résultat financier

Comme l'exercice précédent, les charges financières se composent essentiellement des intérêts négatifs prélevés sur les liquidités par la Banque nationale suisse (BNS). Un résultat financier négatif de -KCHF 2133 (exercice précédent: -KCHF 131) résulte des faibles produits financiers issus des immobilisations financières. L'affectation du résultat financier est effectuée directement sur les fonds individuels, étant donné que des comptes et dépôts bancaires séparés existent pour chaque fonds.

## 7 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

L'augmentation des créances par rapport à l'exercice précédent s'explique par les produits accrus résultant du relèvement du supplément au 1er janvier 2016. À la date de clôture du bilan, aucune correction de valeur sur les créances n'est nécessaire, comme à l'exercice précédent.

## 8 Autres créances à court terme

	31.12.2016 Milliers de CHF	31.12.2015 Milliers de CHF
Fourniture de garantie EPS Pool Énergie Suisse SA	1 182	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	1 906
Avoirs impôt anticipé	281	575
<b>Total autres créances à court terme</b>	<b>1 463</b>	<b>2 481</b>

Selon le mandat de l'OFEN, la fondation RPC devait fournir une garantie à hauteur de 1.1 million d'euros en raison des nouveaux contrats de groupes-bilan de Swissgrid pour le groupe-bilan d'EPS Pool Énergie Suisse SA.

## 9 Actifs de régularisation

	31.12.2016 Milliers de CHF	31.12.2015 Milliers de CHF
Produits du supplément selon la LÉne	44	837
Intérêts courus des immobilisations financières	0	469
Divers	65	125
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>109</b>	<b>1 431</b>

## 10 Immobilisations financières

	31.12.2016 Milliers de CHF	31.12.2015 Milliers de CHF
Immobilisations financières du fonds pour la protection des eaux	150 000	150 000
Immobilisations financières du fonds pour les appels d'offres publics	40 000	50 000
Immobilisations financières du fonds de couverture des risques en géothermie	0	43 511
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>190 000</b>	<b>243 511</b>
dont échéances dans un délai de 12 mois (fonds pour la protection des eaux)	150 000	0
dont échéances dans un délai de 12 mois (fonds pour les appels d'offres publics)	0	50 000
dont échéances dans un délai de 12 mois (fonds de couverture des risques en géothermie)	0	43 511
<b>Immobilisations financières dans les actifs immobilisés</b>	<b>40 000</b>	<b>150 000</b>

Les moyens financiers qui ne sont momentanément pas nécessaires à la poursuite de l'objet de la fondation seront investis dans des titres obligataires, prêts ou dépôts à terme de corporations, de banques cantonales et d'établissements d'émission de lettres de gage suisses. Les produits d'intérêts sont intégralement crédités sur les fonds. Les placements sont réalisés dans le cadre des «principes de gestion des moyens financiers de la Fondation RPC» approuvés par l'OFEN.

<b>A Liste de placements du fonds RPC/FFS</b>			31.12.2016	31.12.2015
Débiteurs	Instruments de placement	Part en %	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	100	62 396	80 527
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>62 396</b>	<b>80 527</b>

Des moyens financiers, qui ne sont momentanément pas nécessaires, sont mis à disposition par le fonds de couverture des risques en géothermie à hauteur de CHF 90 millions au maximum pour garantir la liquidité du fonds RPC/FFS. À la date de clôture du bilan, le fonds RPC/FFS avait sollicité CHF 59.7 millions (exercice précédent: CHF 72.2 millions).

<b>B Liste de placements du fonds pour les appels d'offres publics</b>			31.12.2016	31.12.2015
Débiteurs	Instruments de placement	Part en %	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	68	83 597	55 382
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Dépôts à terme	32	40 000	50 000
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>123 597</b>	<b>105 382</b>

<b>C Liste de placements du fonds de couverture des risques en géothermie</b>			31.12.2016	31.12.2015
Débiteurs	Instruments de placement	Part en %	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	100	56 669	441
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Dépôts à terme	0	0	11 000
Cantons, y compris banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	0	0	28 582
Établissements d'émission de lettres de gage	Lettres de gage CH	0	0	3 929
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>56 669</b>	<b>43 952</b>

Des moyens financiers, qui ne sont momentanément pas nécessaires, sont mis à disposition par le fonds de couverture des risques en géothermie à hauteur de CHF 90 millions au maximum pour garantir la liquidité du fonds RPC/FFS. À la date de clôture du bilan, le fonds RPC/FFS avait sollicité CHF 59.7 millions (exercice précédent: CHF 72.2 millions).

<b>D Liste de placements du fonds pour la protection des eaux</b>			31.12.2016	31.12.2015
Débiteurs	Instruments de placement	Part en %	Milliers de CHF	Milliers de CHF
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Liquidités	37	86 677	50 926
Banques cantonales avec garantie de l'Etat	Prêts	63	150 000	150 000
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>236 677</b>	<b>200 926</b>

### 11 Autres dettes à court terme

À la date de clôture du bilan, les montants dus au titre de la taxe sur la valeur ajoutée s'élèvent à CHF 7.3 millions (exercice précédent: CHF 0 million).

<b>12 Passifs de régularisation</b>	31.12.2016 Milliers de CHF	31.12.2015 Milliers de CHF
Charges promotionnelles RPC	65 643	78 869
Remboursement aux gros clients	39 586	23 253
Rétributions uniques	8 896	0
Financement des frais supplémentaires	6 806	11 871
Appels d'offres publics	3 651	1 742
Protection des eaux	108	6 551
Garanties d'origine Swissgrid	574	1 335
Frais d'exécution EPS Pool Énergie Suisse SA	720	716
Divers	893	1 263
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>126 877</b>	<b>125 600</b>

### 13 Provisions à court terme

	Litiges Milliers de CHF
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>1 227</b>
Constitution	300
Dissolution	69
Reclassement dans les passifs de régularisation	1 158
<b>Situation au 31 décembre 2015</b>	<b>300</b>
Constitution	197
Utilisation	168
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>329</b>

Des provisions ont été constituées pour les demandes d'encouragement ayant fait l'objet d'une décision négative de la part de la Fondation RPC que les requérants ont contestée auprès de la Commission de l'électricité (ElCom) ou en seconde instance auprès du Tribunal administratif fédéral.

### 14 Créance conditionnelle

Par la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte du supplément LEné, l'ElCom a informé sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée. La mise en œuvre de cette nouvelle méthode prévoit que le décompte du supplément LEné perçu de l'exercice passé se fasse de manière définitive l'année suivante entre la fondation RPC et les gestionnaires de réseaux de distribution, la première fois pour l'exercice 2016. Des créances envers les gestionnaires de réseaux de distribution résulteront de ce décompte pour la fondation RPC. Toutefois, il n'est pas possible de définir en toute fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de la Fondation RPC, c'est pourquoi il est question d'une créance conditionnelle.

### 15 Couverture des risques en géothermie

Pour les projets géothermiques, les garanties contre les risques sont octroyées par Swissgrid, mais c'est la Fondation RPC qui supporte le risque économique compte tenu de son mandat légal. Au 31 décembre 2016, les garanties s'élèvent au total à CHF 56.6 millions (exercice précédent: CHF 8.8 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8.8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47.8 millions).

### 16 Nombre d'emplois à plein temps

La Fondation RPC proprement dite n'emploie aucun collaborateur. La direction, la gestion et les travaux administratifs sont pris en charge par des collaborateurs de Swissgrid (35.6 FTE au 31 décembre 2016, exercice précédent: 33.9).

### 17 Honoraires de révision

En 2016, les honoraires de révision s'élevaient à KCHF 32 (exercice précédent: KCHF 35). Aucune autre prestation de service n'a été fournie par l'organe de révision.

### 18 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 21 mai 2017, la population suisse a voté pour le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. La Loi sur l'énergie révisée (LEne rév.) ainsi que diverses modifications d'ordonnances correspondantes entrèrent en vigueur le 1er janvier 2018. Cela implique de profonds changements pour la fondation RPC: Au 1er janvier 2018, les tâches d'exécution (art. 63 LEne rév.) seront transférées à un organe d'exécution indépendant (filiale de Swissgrid à 100 pourcent) et les fonds ainsi que leur gestion à la Confédération. Une fois cette réorganisation achevée, la fondation RPC sera liquidée en 2018.

Il n'y a aucun autre événement significatif postérieur à la date de clôture du bilan ayant une influence sur les valeurs comptables des actifs ou passifs présentés ou devant être communiqué. Les comptes annuels 2016 ont été approuvés par le Conseil de la Fondation RPC le 23 juin 2017.



**KPMG SA**  
**Audit**

Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zurich

Case postale  
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31  
Téléfax +41 58 249 44 06  
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

**Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), Frick**

---

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) comprenant le compte d'exploitation, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation du capital et l'annexe, pages 22 à 31, pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2016.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.



*Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), Frick  
Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil de fondation*

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Rolf Hauenstein  
*Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*

Patrizia Chanton  
*Expert-réviseur agréée*

Zurich, le 23 juin 2017

---

## Glossaire

### Abréviations

OFEV	Office fédéral de l'environnement		
OFEN	Office fédéral de l'énergie		
GB-ER	Groupe-bilan pour les énergies renouvelables		
RU	Rétribution unique		
RCP	Réglementation sur la consommation propre		
EAE	Entreprise d'approvisionnement en énergie		
GO	Garantie d'origine		
RPC	Rétribution à prix coûtant du courant injecté		
FFS	Financement des frais supplémentaires		
AOP	Appels d'offres publics		

---

### Unités de mesure

#### puissance

W	= watt		
kW	= kilowatt	= 1000 W	
MW	= mégawatt	= 1000 kW	= 1 millions de W
kWc	= kilowatt-crête	= puissance maximale des modules solaires dans des conditions idéales	

---

#### travail

kWh	= kilowattheure		
MWh	= mégawattheure	= 1000 kWh	
GWh	= gigawattheure	= 1000 MWh	= 1 millions de kWh
TWh	= térawattheure	= 1000 GWh	= 1 milliard de kWh
J	= joule		
PJ	= pétajoule	= 1000 TJ	= 10 <sup>15</sup> joule

---

#### Facteurs de conversion

1 kWh	= 3.60 x 10 <sup>6</sup> J
1 PJ	= 278 GWh

---

#### Consommation d'électricité d'un ménage

On part du principe qu'un ménage consomme en moyenne 5024 kWh par an (statistiques de l'électricité de l'OFEN 2015, chiffre pour l'année 2014).

---

## Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand et en français. La version allemande fait foi. La reproduction ou la réimpression de cette publication sont interdites sans l'accord de l'éditrice.

---

### Éditrice:

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)  
c/o Swissgrid SA  
Dammstrasse 3  
Case postale 22  
CH-5070 Frick  
Téléphone +41 58 580 21 11  
Fax +41 58 580 21 21  
E-mail [stiftung-kev@swissgrid.ch](mailto:stiftung-kev@swissgrid.ch)  
[www.stiftung-kev.ch](http://www.stiftung-kev.ch)

Rédaction: Fondation RPC, Swissgrid SA; Sibylle Veigl, Sitext, Contents et concepts  
Conception graphique et réalisation: Susanne Rutz, Schrägstrich GmbH  
Traduction: 24translate, Saint-Gall  
Impression: Linkgroup, Zurich  
Papier: Certifié FSC  
Date de parution: juillet 2017

### Crédits photographiques couverture:

Installation éolienne Gondelbahn und Bergrestaurant Gamplüt, Wildhaus SG  
Centrale hydroélectrique Kunzareal, Windisch AG  
Installation photovoltaïque Mottiez Fleurs et Paysages, Collonges VS  
Centrale au bois Tschopp Holzindustrie, Buttisholz LU

Fondation Rétribution  
à prix coûtant du courant injecté (RPC)  
c/o Swissgrid SA  
Dammstrasse 3  
Case postale 22  
CH-5070 Frick  
[www.stiftung-kev.ch](http://www.stiftung-kev.ch)